CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX

Distr.
GENERALE

ITTC(XXXV)/25
8 novembre 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

TRENTE-CINQUIEME SESSION
3 - 8 novembre 2003
Yokohama (Japon)

DÉCISION 4 (XXXV)

PROGRAMME DE TRAVAIL BIENNAL DE L'OIBT POUR LES ANNÉES 2004 - 2005

Le Conseil international des bois tropicaux,

Rappelant la Décision 2(XXXI) relative à l'adoption du Plan d'action OIBT de Yokohama 2002-2006;

Sachant gré au Secrétariat de sa proposition au Conseil sur le Programme de travail biennal des années 2004-2005;

Notant que les activités énumérées au paragraphe 2 ci-dessous découlent des éléments suivants: a) Plan d'action OIBT de Yokohama (points en caractères gras); b) les rapports des quatre Comités de l'OIBT à la trente-cinquième session du Conseil; et c) des décisions antérieures du Conseil.

Décide de:

1. Entériner le Programme de travail biennal des années 2004 – 2005 annexé à la présente Décision;

2. Prier le Directeur exécutif d'exécuter et/ou de faciliter l'exécution des activités approuvées dans le Programme de travail biennal des années 2004 – 2005, à savoir:

		Coûts estimatifs et date de lancement propoosée $E-U
(i)	Etude de marché sur les bois de plantations tropicales [Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 3.1, But 1, Action 3].	$150 000,00 (2ème semestre 2004)
(ii)	Examen du marché des bois dans deux grands pays importateurs de bois tropicaux [Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 3.1, But 1, Action 5].	$200 000,00 (2ème semestre 2004)
(iii)	Etude sur les subventions touchant les produits dérivés du bois [Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 3.1, But 2, Action 2].	$150 000,00 (2ème semestre 2004)

(iv) Promouvoir la conservation, la réhabilitation et la gestion durable des mangroves, en collaboration avec les organisations concernées
[Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 3.2, But 1, Action 4], Décision 4(XXXIII) du CIBT.

Renforcement de l'exécution du Plan de travail OIBT sur la mangrove (2002-2006), notamment dans les domaines suivants: — $200 000,00 (2ème semestre 2004)

a. Actualiser l'Atlas mondial des mangroves en collaboration avec l'ISME, l'UNESCO, le WCMC et la FAO; et — $60 000,00

b. Evaluer les méthodologies et directives existantes et, s'il y a lieu, en mettre au point de nouvelles pour évaluer les aspects qualitatifs et quantitatifs des mangroves ainsi que les critères et indicateurs de la gestion durable des écosystèmes de la mangrove; — (1er semestre 2005)

(v) Développer et favoriser la mise en oeuvre des Directives OIBT sur l'aménagement des forêts tropicales secondaires, la restauration des forêts tropicales dégradées et la réhabilitation des terres forestières dégradées — $500 000,00 (2ème semestre 2004)
[Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 3.2, But 2, Action 3].

Conduire 10 ateliers nationaux destinés à favoriser davantage la mise en oeuvre des Directives OIBT pour la restauration, l'aménagement et la réhabilitation des forêts tropicales dégradées et secondaires. Mener, en étroite collaboration avec d'autres organisations, l'élaboration de guides techniques sur la restauration des paysages forestiers. — $100 000,00 (1er semestre 2005)

Appuyer l'Atelier mondial du Partenariat mondial sur la restauration des paysages forestiers

(vi) Surveiller et évaluer les coûts et avantages environnementaux, sociaux et économiques d'un développement des plantations forestières, et exploiter ces informations pour promouvoir de nouvelles plantations
[Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 3.2, But 2, Action 5]. — $147 630,00

"Etude destinée à encourager les investissements du secteur privé dans des plantations forestières industrielles sous les tropiques" — (2ème semestre 2005)

(vii) Réexaminer et actualiser les Directives OIBT pour la conservation de la biodiversité dans les forêts tropicales productrices de bois d'œuvre, en prenant en compte les développements récents, notamment le programme de travail de la CDB sur la biodiversité forestière et le regain de coopération entre l'OIBT et l'UICN.
[Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 3.2, But 2, Action 1]. — $100 000,00 (1er semestre 2005)

(viii)	**Favoriser la création d'entreprises de la filière bois rentables, socialement responsables et ancrées dans les collectivités** [Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 3.3, But 2, Action 8]. Etude consistant en un bilan des expériences réussies d'entreprises de la filière bois exploitant des forêts communales.	$150 000,00 (2ème semestre 2005)
(ix)	**Etudier et promouvoir des politiques et d'autres mesures d'augmentation de la compétitivité de la filière industrielle du contreplaqué d'origine tropicale** [Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 3.3, But 1, Action 2]. Etudes et organisation d'une conférence internationale, en coopération avec la FAO, ayant pour thème le contreplaqué d'exportation, en vue de produire et de diffuser des informations propres à favoriser la compétitivité des contreplaqués tropicaux.	$150 000,00 (1er semestre 2005)
(x)	**Promouvoir des investissements privés par la facilitation de l'échange d'informations sur les possibilités d'investissement** [Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 3.3, But 1, Action 1]. Organisation/réunion de forums de promotion des investissements.	$250 000,00 (1er semestre 2004)
(xi)	Coopération avec la FAO axée sur l'élaboration et la diffusion de directives pour un meilleur respect des réglementations dans le secteur forestier. [Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 2, Action 1; Section 3.1, But 1, Action 3 et But 2, Action 2; Décision 6(XXXI) du CIBT].	$100 000,00 (1er semestre 2004)
(xii)	Faciliter la négociation d'un Accord devant succéder à l'AIBT de 1994: consultations et convocation d'une réunion du groupe de travail intersessions	$150 000,00 (1er semestre 2004)
(xiii)	Amélioration de l'aboutissement des travaux de projets [Décision 11(XXXIV) du CIBT] Mission de consultance et réunion du Groupe de travail	$100 000,00 (1er semestre 2004)
(xiv)	Prêter appui à la participation et la contribution du GCSC et du TAG aux sessions du CIBT, notamment par l'organisation d'une table-ronde sur l'exploitation forestière illégale et le commerce qui s'y rattache [Décisions 9(XXVIII) et 2(XXXII) du CIBT]	$80 000,00 (1er semestre 2004)
(xv)	Co-parrainer, en collaboration avec d'autres entités, un colloque international ayant pour thème les incidences de la certification forestière sur les pays en développement et les économies émergeantes, concernant les coupes forestières pratiquées par les populations tout autant que l'exploitation forestière industrielle. [Décisions 10(XXX) et 11(XXXII) du CIBT]	$30 000,00 (1er semestre 2004)

(xvi)	Atelier sur le renforcement des capacités de mise en oeuvre des dispositions qui découlent de l'inscription de l'acajou d'Amérique à l'appendice II de la CITES en Bolivie, au Brésil et au Pérou. [Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 3.1, But 2, Action 7; Décision 7(XXXIV) du CIBT].	$150 000,00 (1er semestre 2004)
(xvii)	Audit des systèmes de traçabilité existant dans les industries forestières tropicales [Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 3.1, But 2, Action 1].	$130 000,00 (1er semestre 2005)

3. Prier les Comités techniques correspondants d'envisager le cahier des charges et d'élaborer des termes de référence devant encadrer l'exécution des activités (ii), (iii), (vii), (viii), (ix) et (xvii) énumérées au paragraphe 2 ci-dessus; et

4. Autoriser le Directeur exécutif à rechercher des contributions volontaires de la part des pays membres en vue de financer les activités inscrites au paragraphe 2 ci-dessus. Si les contributions perçues à cet effet au 31 janvier 2004 s'avèrent insuffisantes, le Directeur exécutif est prié de mobiliser des fonds libres d'affectations disponibles dans le Compte spécial pour financer les activités visées aux alinéas 2(iv) et 2(v)a)

5. Prier le Directeur exécutif de rendre compte au Conseil à ses trente-septième et trente-neuvième sessions du déroulement de l'exécution du Programme de travail biennal.

ANNEXE

PROGRAMME DE TRAVAIL BIENNAL 2004-2005

CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX (CIBT)

ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES

	Activité	Modalités d'exécution et coûts induits
(i)	Tenir quatre sessions ordinaires • Trente-sixième session, du 20 au 23 juillet 2004 en Suisse. • Trente-septième session, du 13 à 18 décembre 2004 à Yokohama (Japon). • Trente-huitième session en 2005 à Brazzaville (Congo) • Trente-neuvième session en 2005 à Yokohama (Japon)	Routine. Travaux de sessions ordinaires.
(ii)	Passer en revue et approuver le budget administratif de l'Organisation pour l'exercice 2005, et évaluer la quote-part de chacun des Membres [AIBT, article 19 (3)]. Examiner la proposition budgétaire de la période biennale 2006-2007 [Décision 7(XXXIII)].	Routine. Travaux de sessions ordinaires.
(iii)	Examiner le projet de programme de travail pour la période biennale 2006-2007 [Décision 7(XXVII)].	Routine. Travaux de sessions ordinaires.
(iv)	Examiner le déroulement du Programme des travaux OIBT pour la période biennale 2004-2005.	Routine. Travaux de sessions ordinaires.

ACTIVITES DE PROJETS

	Activité	Modalités d'exécution et coûts induits
(i)	Statuer sur l'admissibilité à un financement à partir des sous-comptes A et B du Fonds du Partenariat de Bali des actions, projets et avant-projets approuvés. [Article 21 de l'AIBT de 1994, Décisions CIBT 6(XXVI) et 9(XXVII)].	Routine. Travaux de sessions ordinaires. Le Groupe de travail créé aux termes de la Décision 4(XXX) dispense ses avis au Conseil sur l'admissibilité des actions, avant-projets et projets à un financement par le Sous-compte B.
(ii)	Statuer sur les travaux de projets, y compris leur financement, en prenant en compte les recommandations formulées par les Comités sur les propositions de projets et les projets approuvés en cours et achevés [articles 20, 21 et 25 de l'AIBT de 1994].	Routine. Travaux de sessions ordinaires.
(iii)	Allouer des fonds qui, dans le Fonds du partenariat de Bali et/ou le Compte spécial, sont dépourvus d'affectation, pour financer l'exécution d'actions, projets et avant-projets approuvés et admissibles à ce mode de financement [CIBT 9(XXVII)].	Routine. Travaux de sessions ordinaires. Le Groupe de travail constitué aux termes de la Décision CIBT 4(XXX) dispense ses avis au Conseil sur les financements par le Sous-compte B.

ACTIVITES RELATIVES AUX ORIENTATIONS STRATEGIQUES

	Activité	Modalités d'exécution et coûts induits
(i)	Décider de la formule de présentation et du type d'informations que les Membres doivent remettre sur le bois, son commerce et les activités visant à réaliser l'aménagement durable des forêts de production [AIBT, 1994, Article 29 (a)].	Travaux de sessions ordinaires.
(ii)	Favoriser les échanges de vues entre pays membres sur: ➢ Le degré de durabilité de gestion et d'aménagement des forêts de production de bois et les questions y afférentes dans les pays membres; ➢ Les flux des ressources et les exigences en rapport avec les objectifs, critères et lignes directrices produits par l'Organisation. [AIBT, 1994, Article 30 (4)]	Routine. Travaux de sessions ordinaires.
(iii)	Continuer de suivre les développements relatifs à la prévention et à la gestion des feux de forêts, [Décisions 8(XXIV) et 6(XXXIII) du CIBT] et statuer sur les interventions qui conviennent dans ce domaine. [Plan d'Action OIBT de Yokohama, Section 3.2, But 2, Action 7].	Travaux de sessions ordinaires. Toute éventuelle décision d'action de suivi pourra induire des coûts supplémentaires.
(iv)	Examiner les résultats des ateliers nationaux de formation à "l'Application des Critères et Indicateurs de l'aménagement durable des forêts tropicales naturelles" [Décision 9(XXX) et 4(XXXIV) du CIBT Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 3.2, But 2, Action 1].	Travaux de sessions ordinaires.
(v)	Passer en revue l'avancée des travaux destinés à favoriser l'assimilation et l'utilisation des Directives OIBT sur la restauration, l'aménagement et la réhabilitation des forêts dégradées et secondaires [Décision 3(XXXII) du CIBT, Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 3.2, But 1, Action 4 et But 2, Action 3].	Travaux de sessions ordinaires. Suppose que le Conseil approuvera l'exécution des ateliers nationaux destinés à promouvoir l'utilisation des Directives.
(vi)	Poursuivre l'examen des avancées réalisées par: ➢ Les pays membres vers l'accomplissement de l'Objectif OIBT 2000; et ➢ L'OIBT dans le renforcement des moyens des pays membres à mettre en oeuvre une stratégie de réalisation de l'Objectif An 2000. [Décisions 10(XXVI) et 9(XXX) du CIBT]	Travaux de sessions ordinaires.
(vii)	Effectuer la revue annuelle et l'évaluation de la situation internationale des bois tropicaux [AIBT de 1994, article 30(a), Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 3.1, Action 1].	Routine. Travaux de sessions ordinaires.
(viii)	Examiner les ressources disponibles dans le Fonds pour le Partenariat de Bali en jugeant de leur adéquation, et faire en sorte d'obtenir les ressources supplémentaires dont ont besoin les membres producteurs pour répondre à la finalité du Fonds [article 21 (5) de l'AIBT de 1994].	Routine. Travaux de sessions ordinaires.

	Activité	Modalités d'exécution et coûts induits
(ix)	Organiser des consultations sur les propositions de membres de faire figurer dans les appendices de la CITES les essences à bois d'œuvre objet d'un commerce international qui ont été communiquées au Secrétariat depuis la dernière session [Décision 3(XVI)].	Routine. Travaux de sessions ordinaires.
(x)	Examiner les rapports du Groupe consultatif non officiel (GCNO), afin d'organiser les travaux des sessions [Décisions 3(XXII) et 5(XXVI) du CIBT].	Routine. Travaux de sessions ordinaires.
(xi)	Examiner les rapports d'activité sur l'exécution du Programme OIBT de bourses d'étude [Décision 4(XXVII) du CIBT].	Routine. Travaux de sessions ordinaires.
(xii)	Examiner les recommandations proposées dans les rapports de la Commission de sélection des bourses [Décision 4(XXVII) du CIBT].	Routine. Travaux de sessions ordinaires.
(xiii)	Examiner l'avancée de l'exécution du Plan d'action OIBT de Yokohama.	Travaux de sessions ordinaires.
(xiv)	Examiner les résultats de la coopération avec l'OAA [FAO] sur l'organisation d'une rencontre internationale d'experts traitant des critères et indicateurs de la gestion forestière durable [Décision 4(XXXIV) du CIBT].	Travaux de sessions ordinaires. Il est prévu que les résultats de la rencontre d'experts seront prêts pour être examinés à la trente-sixième session du Conseil.
(xv)	Examiner les résultats des missions techniques de diagnostic et de planification autorisées au titre de la Décision 2(XXIX) [Décision 2(XXIX) du CIBT, Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 2, Action a].	Travaux de sessions ordinaires.
(xvi)	Examiner l'avancée de l'exécution de l'initiative SMDD de type II dans le bassin du Congo.	Travaux de sessions ordinaires.
(xvii)	Prendre conseil auprès du Groupe consultatif sur le commerce (TAG) et du Groupe consultatif de la société civile (GCSC) et faciliter leur mobilisation [Décision 9(XXVIII du CIBT) et 2(XXXII) Plan d'action de Yokohama Action, Section 2, Action h].	Travaux de sessions ordinaires. Le Conseil pourra fournir un appui au TAG et au GCSC dans l'organisation de tables rondes sur les questions intéressant l'Organisation (coûts estimatifs: 30 000 dollars E-U par table ronde)
(xviii)	Examiner, faciliter et suivre les progrès de la négociation d'un Accord devant succéder à l'AIBT de 1994 [ITTC Décisions 4(XXXII) et 6(XXXIV)].	Travaux de sessions ordinaires. Peut nécessiter des travaux intersessions (coût estimatif: 150 000 dollars E-U)
(xix)	Examiner les résultats de l'étude sur les données d'exportation et d'importation ainsi que d'autres études de cas sur l'application des lois forestières [Décision 6(XXXI du CIBT), Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 3.1, But 2, Action 7].	Travaux de sessions ordinaires.
(xx)	Passer en revue les résultats des partenariats noués avec la société civile et le secteur privé et envisager des travaux supplémentaires si nécessaire [Décision 5(XXXIII) du CIBT].	Travaux de sessions ordinaires.
(xxi)	Examiner les résultats des travaux relatifs à l'élaboration de modalités par lesquelles les approches de l'écocertification peuvent être mises en oeuvre sous les	Travaux de sessions ordinaires.

Activité	Modalités d'exécution et coûts induits
Tropiques [ITTC Décision 10(XXXIV)].	
(xxii) Examiner les résultats de l'étude sur les coûts et les avantages de l'écocertification [Décision 10(XXXIV) du CIBT].	Travaux de sessions ordinaires.
(xxiii) Poursuivre les travaux destinés à améliorer la formulation et l'évaluation des propositions de projets OIBT [Décision 11(XXXIV) du CIBT].	Travaux de sessions ordinaires.
(xxiv) Continuer d'œuvrer à favoriser l'expansion et la diversification du commerce international des bois tropicaux [Décision 12(XXXIV) du CIBT].	Travaux de sessions ordinaires.
(xxv) Envisager les travaux relatifs à la préparation du Plan d'action de l'OIBT pour la période 2007-2011.	Travaux de sessions ordinaires. Le Conseil pourra envisager cette question à sa trente-neuvième session.
(xxvi) Statuer sur d'autres travaux portant sur l'application des lois forestières et le commerce illégal du bois et des produits dérivés [Décision 9(XXXII) du CIBT].	Par la Décision 6(XXXI), le Conseil a décidé d'envisager, en coopération avec d'autres organisations internationales pertinentes, la mise en oeuvre d'une étude mondiale destinée à évaluer l'extension, la nature et les causes du commerce illégal de bois et de produits dérivés, et produire des recommandations sur sa prévention. Une proposition de coopération a été reçue de la FAO, axée sur l'élaboration et l'application (formations spécialisées) de directives pour un meilleur respect des réglementations dans le secteur forestier.
(xxvii) Prêter appui à la participation et la contribution du GCSC et du TAG aux sessions du CIBT, notamment par l'organisation d'une table-ronde sur l'exploitation forestière illégale et le commerce qui s'y rattache	Octroi de l'appui financier nécessaire (coût estimatif : 80 000 dollars E-U)
(xxviii) Co-parrainer, en collaboration avec d'autres entités, un colloque international ayant pour thème les incidences de la certification forestière sur les pays en développement et les économies émergeantes, concernant les coupes forestières pratiquées par les populations tout autant que l'exploitation forestière industrielle.	Provision d'un co-parrainage; appui financier estimé nécessaire: 30 000 dollars E-U)

LES TROIS COMITES TECHNIQUES

ACTIVITÉS DE PROJETS

Activité	Modalités d'exécution et coûts induits
(i) Avec l'assistance du Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projets, évaluer les propositions de projets et d'avant-projets relevant de l'Information économique et informations sur le marché soumises par les pays membres [article 27 4) de l'AIBT de 1994].	Routine. Travaux de sessions ordinaires.

	Activité	Modalités d'exécution et coûts induits
(ii)	Avec l'assistance du Secrétariat de l'OIBT et, autant que de besoin, celle de consultants indépendants, assurer efficacement, le suivi et l'évaluation des projets approuvés dans le domaine de l'Information économique et information sur le marché [article 27 4) de l'AIBT].	Routine. Travaux de sessions ordinaires.
(iii)	Examiner les résultats des travaux de projets dans les Comités concernés et produire des recommandations au Conseil sur le Programme des travaux de l'OIBT pour l'année 2004 [AIBT, 1994, Article 27(4)].	Routine. Travaux de sessions ordinaires.
(iv)	Sélectionner des projets pour évaluation à postériori en respectant les procédures évoquées à la Décision 3(XXVIII) du CIBT [Plan d'action de Yokohama, Section 1.6 et Décision 3(XXVIII) du CIBT].	Routine. Travaux de sessions ordinaires.
(v)	Etudier des idées de projets et dispenser conseils et avis aux pays membres sur la formulation de propositions de projets qui répondent aux priorités énoncées dans le Plan d'action OIBT de Yokohama [Plan d'action de Yokohama, Section 1.6].	Routine. Travaux de sessions ordinaires.
(vi)	Envisager la diffusion d'informations sur les conclusions et résultats des projets et, s'il y lieu, prendre toutes mesures à cet effet [AIBT, article 27 4), Plan d'action OIBT de Yokohama, section 2, actions d et e].	Routine. Travaux de sessions ordinaires.
(vii)	Amélioration de la productivité des travaux de projets	Nécessitera une mission de consultants et un groupe de travail (coût estimé: 100 000 dollars E-U)

ACTIVITÉS RELATIVES AUX ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

	Activité	Modalités d'exécution et coûts induits
(i)	Examiner les résultats des travaux de politique générale dans les différents Comités, et produire des recommandations au Conseil sur le programme de travail de l'OIBT [article 27 4) de l'AIBT de 1994 Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 1.6].	Routine. Travaux de sessions ordinaires.

COMITE DE L'INFORMATION ECONOMIQUE ET INFORMATION SUR LE MARCHE

ACTIVITÉS RELATIVES AUX ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

	Activité	Modalités d'exécution et coûts induits
(i)	Etude de marché sur les bois tropicaux de plantation [Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 3.1, But 1, Action 3].	Une étude de projet pourra être proposée par le Comité (coût estimatif: 150 000 dollars E-U).

(ii)	Aider le Groupe consultatif sur le commerce (T-A-G) à organiser et à tenir la Discussion annuelle OIBT sur le marché de 2004 durant la trente-sixième session du CIBT qui doit se tenir en Suisse du 20 au 23 juillet 2004 [Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 3.1, But 1, Action 4].	Travaux de sessions ordinaires. Le thème de la Discussion sur le marché de 2004 sera déterminé lors de la trente-troisième session du Comité (3 au 8 novembre 2003).
(iii)	Aider le Groupe consultatif sur le commerce (T-A-G) à organiser et à tenir la Discussion annuelle OIBT sur le marché de 2005 durant la trente-huitième session du CIBT (mai 2005) [Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 3.1, But 1, Action 4].	Travaux de sessions ordinaires. Le thème de la Discussion sur le marché de 2005 sera déterminé lors de la trente-cinquième session du Comité (13 au 18 décembre 2004).
(iv)	Examen du marché des bois dans deux grands pays importateurs de bois tropicaux [Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 3.1, But 1, Action 5].	Une étude d'avant-projet pourra être proposée par le Comité (coût estimatif: 200 000 dollars E-U).
(v)	Etude des subventions touchant les produits ligneux tropicaux [Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 3.1, But 2, Action 2].	Une étude d'avant-projet pourra être proposée par le Comité (coût estimatif: 150 000 dollars E-U).
(vi)	Envisager des activités destinées à favoriser les progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la gestion durable des forêts et dans l'accroissement de l'offre de bois tropical issu de sources en gestion durable [Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 3.1, But 2, Action 1].	Travaux de sessions ordinaires.
(vii)	Atelier sur le renforcement des capacités de mise en oeuvre des dispositions découlant de l'inscription de l'acajou d'Amérique sur les listes de la CITES en Bolivie, au Brésil et au Pérou [Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 3.1, But 2, Action 7; Décision 7(XXXIV) du CIBT].	Travaux de sessions ordinaires
(viii)	Audit des systèmes de traçabilité existant dans les industries forestières tropicales [Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 3.1, But 2, Action 1].	Travaux de sessions ordinaires

COMITE DU REBOISEMENT ET DE LA GESTION FORESTIERE

ACTIVITÉS RELATIVES AUX ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

	Activité	**Modalités d'exécution et coûts induits**
(i)	En coopération avec les organisations concernées, suivre les implications politiques qu'ont sur la ressource forestière, la modification du climat et les faits politiques récents y afférents, et la contribution de la ressource à l'atténuation des effets de la modification du climat [Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 3.2, But 1, Action 3].	Le Comité continuera de suivre ces travaux en envisageant des exposés d'experts d'organismes concernés sur les questions prioritaires et les développements récents relatifs aux modifications du climat. Le Comité mènera également une réflexion sur les résultats des négociations de la Conférence des Parties à la CCNUCC et produira des recommandations au Conseil sur la poursuite des activités de l'OIBT dans ce domaine.
(ii)	Promouvoir la conservation, la réhabilitation et la gestion durable des mangroves, en collaboration avec les organisations concernées [Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 3.2, But 1, Action 4], Décision 4(XXXIII) du CIBT.	Le Comité s'emploiera à renforcer l'exécution du Plan de travail OIBT sur la mangrove (2002-2006), notamment dans les domaines suivants: a. Actualiser l'Atlas mondial des mangroves

Activité	Modalités d'exécution et coûts induits
	en collaboration avec l'ISME, l'UNESCO, le WCMC et la FAO (coût estimatif: 200 000 dollars E-U). b. Evaluer les méthodologies et directives existantes et, s'il y a lieu, en mettre au point de nouvelles pour évaluer les aspects qualitatifs et quantitatifs des mangroves ainsi que les critères et indicateurs de la gestion durable des écosystèmes de la mangrove; (Coût estimatif: 60 000 dollars E-U).
(iii) Poursuivre le suivi des progrès dans l'application des critères et indicateurs de l'aménagement forestier durable [Décisions du CIBT 5(XXX) et 9(XXX) Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 3.2, But 2, Action 1].	Le Comité débattra des résultats de la consultation d'experts menée conjointement par l'OIBT et la FAO sur les Critères et Indicateurs et des ateliers de formation aux C&I, ainsi que des recommandations émanant du Groupe d'experts chargé de la révision des Critères et Indicateurs de l'OIBT selon les termes de la Décision 4(XXXIV), et produira des recommandations au Conseil concernant le processus de révision des C&I.
(iv) Développer et promouvoir la mise en oeuvre des Directives pour l'aménagement des forêts tropicales secondaires, la restauration des forêts tropicales dégradées et la réhabilitation des terres forestières dégradées [Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 3.2, But 2, Action 3].	Le Comité produira des recommandations au Conseil sur: a) La conduite de 10 ateliers nationaux destinés à poursuivre la promotion de l'application des Directives OIBT pour la restauration, l'aménagement et la réhabilitation des forêts tropicales dégradées et secondaires, Elaborer, en étroite collaboration avec d'autres organisations, des guides techniques sur la restauration des terroirs forestiers (coût estimé: 500 000 dollars E-U.) b) Prêter appui à l'Atelier mondial du Partenariat mondial sur la restauration des paysages forestiers (coût estimé: 100 000 dollars E-U).
(v) Surveiller et évaluer les coûts et avantages environnementaux, sociaux et économiques d'un développement des plantations forestières, et exploiter ces informations pour promouvoir de nouvelles plantations [Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 3.2, But 2, Action 5].	Le Comité examinera les résultats de l'exécution de l'avant-projet PPD 83/03 (F) "Etude destinée à encourager les investissements du secteur privé dans des plantations forestières industrielles sous les tropiques", approuvée par le Conseil lors de sa trente-quatrième session (147 630 dollars E-U, financement en attente).
(vi) Contribuer de manière adaptée aux efforts nationaux et internationaux menés dans le domaine de la prévention et de la gestion du feu concernant les forêts tropicales productrices de bois d'œuvre [Plan d'action OIBT de	Le Comité se penchera sur les résultats de l'exécution de la Décision 6(XXXIII) sur la prévention et la gestion des feux de forêt.

Activité	Modalités d'exécution et coûts induits
Yokohama, Section 3.2, But 2, Action 7].	
(vii) Réexaminer et actualiser les Directives OIBT pour la conservation de la biodiversité dans les forêts tropicales productrices de bois d'œuvre.	Le Comité se penchera sur cette question et produire des recommandations qui prennent en compte les développements récents, notamment le programme de travail de la CDB sur la biodiversité forestière et la reconduction de la coopération de l'OIBT avec l'UICN. Le réexamen et la mise à jour nécessiteront des fonds estimés à 100 000 dollars E-U. *Le Comité devrait également envisager l'option consistant à intégrer l'actualisation des Directives sur la biodiversité dans une version actualisée des Directives OIBT pour l'aménagement durable des forêts tropicales naturelles.*

COMITE DE L'INDUSTRIE FORESTIERE

ACTIVITÉS RELATIVES AUX ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Activité	Modalités d'exécution et coûts induits
(i) Suivre l'impact des normes techniques et environnementales sur l'efficience des opérations industrielles [Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 3.3, But 1, Action 3 et But 2, Action 8.]	Le Comité suivra l'exécution de la Décision 12(XXXIV) et examinera le rapport des consultants dont le Conseil sera saisi à sa trente-sixième session. Le Comité identifiera également les questions qui appellent de plus amples travaux et élaborera un cahier des charges et un budget pour les activités préconisées.
(ii) Favoriser la création d'entreprises de la filière bois rentables, socialement responsables et ancrées dans les collectivités [Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 3.3, But 2, Action 8].	Le Comité envisagera une étude consistant en un bilan des expériences réussies d'entreprises de la filière bois exploitant des forêts communales, et la recommandera au Conseil. (Coût estimatif de l'étude : 150 000 dollars E-U).
(iii) Elaborer, publier et diffuser des informations sur l'intensification des transformations du bois et les gains d'efficience ainsi que la réduction des déchets [Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 3.3, But 2, Action 1].	Le Comité examinera les résultats d'une étude dans ce domaine [PPD 66/02 (I)] il cernera les travaux complémentaires éventuellement requis et émettra des recommandations les concernant.
(iv) Evaluer les multiples avantages des transformations en aval pour l'obtention de produits valorisés compétitifs au plan international [Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 3.3, Action 5].	Le Comité examinera les résultats de l'évaluation des avantages multiples des transformations en aval, en cours dans le cadre de l'avant-projet PPD 35/01 (I) et, s'il y a

	Activité	Modalités d'exécution et coûts induits
		lieu, produira des recommandations de travaux complémentaires.
(v)	Etudier et promouvoir des politiques et d'autres mesures d'accroissement de la compétitivité de la filière industrielle du contreplaqué d'origine tropicale [Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 3.3, But 1, Action 2].	Le Comité envisagera de préconiser au Conseil de commander des études et d'organiser une conférence internationale ayant pour thème le contreplaqué d'exportation, en vue de produire et de diffuser des informations destinées à accroître la compétitivité des contreplaqués tropicaux. Cette conférence internationale pourrait être organisée en coopération avec la FAO (coût estimatif: 150 000 dollars E-U).
(vi)	Promouvoir des investissements privés par la facilitation de l'échange d'informations sur les possibilités d'investissement [Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 3.3, But 1, Action 1].	Le Comité examinera et produira ses recommandations au Conseil sur l'organisation/la réunion de forums de promotion des investissements (coût estimatif: 250 000 dollars E-U).

COMITE FINANCIER ET ADMINISTRATIF

ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

	Activité	Modalités d'exécution et coûts induits
(i)	Examiner les états financiers des exercices 2003 et 2004 ayant fait l'objet d'une vérification indépendante [Article 27(6) de l'AIBT de 1994].	Routine. Travaux de sessions ordinaires.
(ii)	Produire des recommandations au Conseil sur la nomination des vérificateurs aux comptes pour une durée de trois ans dont la mission consistera à vérifier les comptes de l'Organisation pour les exercices financiers 2004, 2005 et 2006 [Article 27(6) de l'AIBT de 1994].	Routine. Travaux de sessions ordinaires.
(iii)	Examiner le budget administratif 2005 de l'Organisation dans le cadre du budget administratif biennal approuvé des années 2004-2005, et produire toutes recommandations utiles au Conseil [Article 27(6) de l'AIBT de 1994].	Routine. Travaux de sessions ordinaires.
(iv)	Examiner les propositions de budget administratif biennal pour les exercices 2006-2007 et produire des recommandations au Conseil sur leur approbation [Article 27(6) de l'AIBT de 1994].	Routine. Travaux de sessions ordinaires.
(v)	Examiner les actifs de l'Organisation en vue d'assurer une gestion prudente des actifs et de faire en sorte que l'Organisation dispose de réserves suffisantes pour mener à bien ses travaux [Article 27(6) de l'AIBT de 1994].	Routine. Travaux de sessions ordinaires.

Activité	Modalités d'exécution et coûts induits
(vi) Examiner les implications budgétaires du programme de travail de l'Organisation et les mesures qui peuvent être prises pour garantir les ressources nécessaires à son exécution, et produire des recommandations au Conseil à cet effet [Article 27(6) de l'AIBT de 1994].	Routine. Travaux de sessions ordinaires.

SECRETARIAT

Le Secrétariat, en la personne du Directeur exécutif, est chargé du suivi et de l'administration de l'organisation et de la préparation des réunions. Les travaux proposés au Secrétariat pour la période 2004-2005 sont les suivants:

(i) Préparer les sessions du Conseil et des Comités, notamment par la rédaction des documents nécessaires, et en prenant les dispositions requises pour assurer leur traduction et leur distribution.

(ii) Collaborer avec le Conseil et les Comités au cours des sessions prévues en 2004 et 2005.

(iii) Aider le Conseil dans ses préparatifs à la négociation d'un accord devant succéder à l'AIBT de 1994.

(iv) Organiser et dispenser une assistance aux quatre réunions de 2004 et 2005 du Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projet.

(v) Organiser et aider aux travaux des panels et groupes de travail dont le Conseil aura décidé la constitution en fonction des besoins.

(vi) Effectuer des travaux statistiques et préparer le projet de Revue annuelle et évaluation de la situation internationale du bois ; et avancer des propositions au Conseil portant sur des formations statistiques dans les pays membres destinées à améliorer la qualité des données communiquées par les membres à l'OIBT ainsi que les délais de ces communications.

(vii) Mener à bien les travaux de suivi et évaluation nécessaires à l'exécution de la tâche des Comités de l'OIBT consistant à assurer un bon contrôle et une bonne évaluation des avant-projets et projets financés par l'OIBT (162 avant-projets et projets opérationnels en septembre 2003).

(viii) Préparer le texte des rapports annuels de l'Organisation pour 2003 et 2004.

(ix) Elaborer un projet de Programme annuel de travail pour l'exercice biennal 2006-2007.

(x) Elaborer une proposition de budget administratif pour la période biennale 2005-2006

(xi) Faire le nécessaire pour assurer le tirage, la traduction et la diffusion des publications de l'OIBT.

(xii) Assurer (ou, s'il y a lieu, faire le nécessaire pour assurer) l'exécution des avant-projets, projets et activités confiés au Secrétariat par le Conseil, à savoir:

a. Programme de bourses OIBT
(Fonds Freezailah aux Bourses d'étude)

b. Projet PD 73/89 (M,F,I)
Assistance à l'identification et à la formulation des projets

c. Projet PD 13/99 Rev.2 (M,F,I)
Réseau OIBT d'information et d'appui aux projets

d. Projet PD 16/93 Rev.4 (M) Phase IV

Service d'information sur le marché pour les bois tropicaux et produits dérivés

e. Project PD 58/97 Rev.1 (I)
Mise en place d'une base de données sur les essences tropicales les moins utilisées par l'industrie

f. Project PD 25/95 Rev.1 (M)
Stages de formation aux statistiques sur les forêts tropicales et le commerce des bois tropicaux

g. Avant-projet PPD 8/93 (F)
Zones modèles d'aménagement durable des forêts de production

h. Avant-projet PPD 50/91 (I)
Assistance en vue d'une réévaluation et d'une reformulation des propositions de projet du Zaïre PD 205/91 (i) "Centre national d'affûtage" et PD 209/91 (i) "Etude des bois d'œuvre du Zaïre en vue de la promotion des essences"

i. PP-A/23-63
Activité destinée à faciliter l'élaboration d'un Questionnaire commun OIBT/CEE-FAO/EUROSTAT sur les statistiques forestières (OIBT)

j. Avant-projet PPD 14/00 (M)
Renforcement de la discussion sur le marché

k. PPD 25/01 (I,M)
Examen des marchés internationaux du meuble en bois

l. PPD 35/01 (I)
Evaluation des avantages multiples des transformations en aval des bois tropicaux dans les pays producteurs

m. PPD 48/02 (M)
Examen des informations sur l'analyse du cycle de vie des produits dérivés des bois tropicaux

n. PPD 49/02 (M)
Examen du marché indien du bois.

o. PPD 66/02 (I)
Elaborer, publier et diffuser des informations sur l'intensification des transformations du bois, une meilleure efficience de son exploitation et la réduction des déchets [Plan d'action OIBT de Yokohama, Section 3.3, But 2, Actions 2 et 4]

(xiii) Mener à bien les activités de relations publiques, sensibilisation et conscientisation afin de mieux informer les populations des objectifs et activités de l'Organisation, y compris en restructurant le site web de l'OIBT. [Décision 4(XXXIII) du CIBT].

(xiv) Encourager la participation d'acteurs non gouvernementaux, y compris les organismes de la profession et du commerce, les organisations internationales et les groupes indigènes, aux activités de l'Organisation, en vue de promouvoir la transparence et le dialogue. [Décision 2(XXXII) du CIBT].

(xv) Fournir aux différents pays producteurs, et à leur demande, une assistance dans la mise sur pied des Offices de l'Objectif OIBT 2000 [Décision du CIBT 2(XXIX)].

(xvi) Rendre assistance aux pays producteurs, à leur demande, pour identifier dans chacun d'eux les facteurs qui limitent le plus gravement l'avancée vers l'Objectif 2000 et l'aménagement forestier durable, et formuler un plan d'action pour surmonter ces contraintes [Décision 2(XXIX) du CIBT].

(xvii) Poursuivre les travaux relatifs à l'identification des messages sur les progrès accomplis à ce jour, et mettre au point des produits qui promulguent ces messages, en particulier ceux relatifs aux progrès vers l'Objectif 2000 [Décision 3(XXIX) du CIBT].

(xviii) Organiser des ateliers de formation sur les critères et indicateurs dans dix pays producteurs [Décision 9(XXX) du CIBT] et dans huit pays producteurs supplémentaires [Décision 4(XXX) du CIBT]

(xix) Fournir son assistance à l'organisation de la rencontre internationale d'experts sur les Critères et Indicateurs de la gestion forestière durable et en rendre compte au Conseil [Décision 5(XXXIV) du CIBT].

(xx) Convoquer un groupe d'experts qui produira des recommandations sur la révision des Critères et Indicateurs de l'OIBT [Décision 4(XXXIV) du CIBT].

(xxi) Poursuivre la mise en oeuvre d'actions de coopération internationale définies aux annexes A et B de la Décision 7(XXX) du CIBT en prenant en compte l'examen de ces annexes par le Conseil.

(xxii) Continuer d'œuvrer avec le Secrétariat de l'UICN à l'approfondissement de la coopération entre l'OIBT et l'UICN en vue de:

- Mieux sensibiliser le grand public aux domaines dans lesquels les objectifs, politiques et activités des deux organisations coïncident;

- Renforcer la coopération entre l'OIBT et l'UICN dans la formulation, l'exécution, le suivi, l'évaluation et le cofinancement de projets, avant-projets et activités OIBT, dans les domaines où l'OIBT pourrait bénéficier de l'expertise technique de l'UICN.

[Décision 8(XXX) du CIBT]

(xxiii) Superviser la préparation et la publication du rapport sur "la situation de la gestion des forêts tropicales" [Décision du CIBT 9(XXX)]

(xxiv) Continuer d'œuvrer à la promotion des Directives pour la mise en place de dispositifs d'audit des critères et indicateurs OIBT de l'aménagement forestier durable et assister les membres producteurs, à leur demande, à mettre en place des dispositifs d'audit crédibles [Décision 4(XXXI) du CIBT].

(xxv) Continuer de superviser l'exécution de l'étude sur les données d'exportation et d'importation de bois et faciliter les études de cas sur l'application des lois forestières dans le contexte de la production et du commerce des bois tropicaux [Décision 6(XXXI)].

(xxvi) Organiser des ateliers sous-régionaux et nationaux destinés à promouvoir les Directives OIBT sur la restauration, l'aménagement et la réhabilitation des forêts dégradées et secondaires [Décision 3(XXXII) du CIBT].

(xxvii) Continuer de faciliter la participation de l'OIBT au Partenariat SMDD de type II sur les forêts du bassin du Congo. [Décision 10(XXXII) du CIBT].

(xxviii) Aider à l'examen, l'évaluation et la promotion des expériences de gestion forestière menée en partenariat [Décisions 10(XXXII) et 5(XXXIII) du CIBT].

(xxix) Organiser une manifestation OIBT en marge du 22ème Congrès mondial de l'UIFRO à Brisbane (Australie) en août 2005 [Décision 4(XXXIII) du CIBT].

(xxx) Engager des consultants qui assisteront les membres producteurs dans l'évaluation de leurs travaux relatifs aux feux de forêts et produiront des recommandations et des propositions en faveur des programmes de prévention et de gestion des feux de forêt [Décision 6(XXXIII) du CIBT].

(xxxi) Apporter aux membres exportateurs d'acajou une assistance qui leur permette de mettre en oeuvre les dispositions qui découlent de l'inscription de cette espèce à l'appendice II de la CITES [Décision 7(XXXIV) du CIBT]

(xxxii) Superviser les travaux de consultance consistant à élaborer des procédures par lesquelles des approches progressives de l'écocertification peuvent être mises en œuvre sous les tropiques [Décision 10(XXXIV) du CIBT].

(xxxiii) Réunir un atelier international sur les approches progressives de l'écocertification [Décision 10(XXXIV) du CIBT].

(xxxiv) Préparer un examen qui évalue les implications dont sont porteurs, pour les ressources financières et humaines du Secrétariat, celles de l'OIBT et des pays membres, tous changements proposés par le Panel d'experts dans les modalités de formulation et d'évaluation des propositions de projets [Décision 11(XXXIV) du CIBT].

(xxxv) Superviser les travaux de consultance consistant à effectuer une étude qui porte sur l'expansion et la diversification du commerce international des bois tropicaux, selon les termes du mandat approuvé à la

Décision 12 (XXXIV) du CIBT.

(xxxvi) Superviser les travaux de consultance qui consiste à préparer un document de travail destiné à l'initiative FNUF conduite par des pays et dont la convocation est prévue en Suisse en mai 2004 [Décision 7(XXX) du CIBT].

(xxxvii) Prêter appui aux gouvernements d'Indonésie et du Japon dans la réunion d'un atelier régional entrant dans le cadre du Partenariat pour les forêts d'Asie [Décision 3(XXXIV) du CIBT].

(xxxviii) Prendre toute mesure requise par l'exécution des Décisions du Conseil et des Comités, notamment les Décisions portant sur les travaux relatifs à l'exécution du Programme de travail de la période 2004-2005.

* * *